

Compte rendu de la séance du lundi 9 avril 2018

Etaient présents :

Sylviane TRONCHE, Emily RIGAUT, Grégory SIMONEK, Murielle PALCY, Michel BAVIELLO, Jean-François AUTERIVES, André MULLER, Marie-Ange CHIVOT.

Etaient absents excusés : Pierre EELBODE donnant pouvoir à M. BAVIELLO.

M. Achille HOURDE

Secrétaire de la séance: Emily RIGAUT

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 18 janvier 2018

Délibérations du conseil:

Approbation du Compte Administratif, Compte de Gestion, Affectation du résultat 2017

Les recettes et dépenses de l'année 2016 s'établissent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	307 278.55 €	32 888.66 €	340 167.21 €
Dépenses	233 800.27 €	35 310.59 €	269 110.86 €

Il présente un excédent de total de 71 056.35 €

Le compte administratif ainsi présenté, et les principales données financières étant rappelées en l'absence de la Présidente, est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

2/Affectation du résultat.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité l'affectation des résultats suivants : 2 421.93 € au compte 1068 recettes d'investissement, et 71 056.35 € excédent de fonctionnement reporté.

3/ Compte de gestion

Le compte de gestion est un document issu de la Trésorerie. Différent sur la forme du compte administratif, il est cependant rigoureusement conforme à ce dernier. Il est à son tour adopté à l'unanimité du conseil.

Mme Tronche remercie les délégués du SIRP pour ce vote unanime qu'elle considère comme une marque de confiance.

Budget 2018 : Mme la Présidente présente les grandes lignes du budget 2018. Une discussion s'engage au sujet du maintien des activités périscolaires à hauteur de 4 000 €, et de l'augmentation de 5% des participations des communes membres, deux propositions désapprouvées par les délégués de la commune de Jaignes.

Mme Tronche propose donc de se prononcer sur le vote du budget 2018 qui s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 312 806.35 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 312 806.35 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 8 421.93 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 8 421.93 €

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Sur proposition de la Présidente, il est donné lecture de la répartition des participations des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les participations seront appelées dès le vote des budgets communaux dans leur totalité.
1/ remboursement des dépenses de fonctionnement suivant la clé de répartition des communes du SIRP conformément aux statuts soit :

COCHEREL	45%	61 787.50 €
JAIGNES	25%	33 437.50 €
TANCROU	30%	<u>40 525.00 €</u>
		135 750.00 €

2/ Remboursement des dépenses d'investissement suivant la clé de répartition des communes du SIRP conformément aux statuts soit :

COCHEREL	1/3	2 000 €
JAIGNES	1/3	2 000 €
TANCROU	1/3	<u>2 000 €</u>
		6 000 €

Le montant des participations 2018 s'élève donc à :

COCHEREL	63 787.50 €
JAIGNES	35 437.50 €
TANCROU	42 525.00 €

Soi un total de 141 750.00 € (135 750 € + 6 000 €)

Madame TRONCHE propose alors de passer au vote, aucun autre point n'étant débattu.
Le budget est donc approuvé par 6 voix pour et 2 abstentions.

Informations diverses

Contrats des agents : transformation d'un contrat aidé en emploi permanent et renouvellement d'un contrat aidé.

Appels d'offres pour la cantine.

Deux sujets qui feront l'objet d'une réunion fin juin.

Questions diverses

Madame PALCY demande s'il est envisageable de transférer la garderie de Cocherel (les après midi) dans l'un des nouveaux ateliers périscolaires de Tancrou lorsqu'ils seront achevés.

Madame TRONCHE répond que cette question a été soulevée par les agents eux-mêmes, et que probablement en janvier 2019 ce transfert pourrait avoir lieu. Solution provisoire en attendant la construction des classes maternelles à Cocherel.

Madame PALCY demande également dans quelles mesures nous pouvons améliorer l'accès au portail famille, quelques familles éprouvant des difficultés sur ce site.

Madame TRONCHE propose d'en discuter avec Nathalie PICAUT responsable de cette gestion et surtout avec le prestataire.

Aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 21h20.